



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 mars, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DELIGNIERES Patrick, Jean-Raymond SILLIERES, Sainte Foie Lydia, Cécile GUICHARD, MARTIN Michèle, Jacques Michel VAISSE, CARTAUD Gérard, LEVALLOIS Rémi, MACARY Claude ;

Excusé (e)(s) : Cathy GIRARD , DUFFORT Christopher ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Jean-Raymond SILLIERES, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 février 2022.

Ce dernier, ne fait pas l'objet de remarques particulières, il est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération mise à disposition des voies communales au SIVU de Vic-Fezensac ;

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de régulariser la situation. En effet si l'adhésion au SIVU est bien effective depuis plusieurs années, il convient de délibérer afin de mettre à disposition, les voies communales, au syndicat de voirie. Le Conseil décide donc, à l'unanimité, de mettre à disposition du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Vic-Fezensac les voies communales goudronnées, ce qui représente 41,5 km sur les 54 de la commune, malgré cela, la totalité pourra faire l'objet de travaux de débroussaillage.

Jean-Raymond SILLIERES, informe que la cotisation au syndicat, pour l'année 2022 est fixée à 1,40 € par habitant et 22 € du kilomètre.

2. Achat mobilier scolaire

Monsieur le Maire sollicite du Conseil, l'autorisation de signer le devis pour l'achat de 25 tables et 25 chaises individuelles, afin d'équiper la salle de classe à la rentrée prochaine ; Pour rappel à ce jour la classe ne dispose pas de tables individuelles, et compte tenu de l'effectif à la prochaine rentrée qui sera de 25 élèves, cela oblige à augmenter le nombre de tables, il est fait le choix d'acquérir un



Mairie de BIRAN

nombre de tables individuelles suffisantes. Ces dernières ainsi que les chaises sont réglables, le devis est établi par l'entreprise Net-Collectivité, située à Castillon du Gard, il s'élève à 3 734 € TTC.

L'autorisation de signer le devis est soumise au vote, elle est approuvée à l'unanimité.

3. Préparation du budget.

Au préalable, Gérard Cartaud, informe le Conseil sur le résultat de l'exercice 2021, il est constaté un déficit de la section fonctionnement de 32 530 €, la section investissement est également en déficit de 50 803 €. Des dépenses imprévues, surtout en matière de voirie, expliquent ce résultat. Les déficits seront couverts par l'excédent capitalisé à ce jour.

Pour le budget 2022, en cours d'étude, malgré une période inflationniste sur les équipements et la fourniture d'énergie, il faudra réduire les dépenses afin de retrouver un équilibre budgétaire. En ce qui concerne les recettes, nous sommes en attente du montant des dotations de l'état ; Le Conseil n'est pas favorable à une augmentation des taux d'imposition, les bases étant réévaluées d'un taux de 3,50 %

Pour rappel, le budget devra être voté aux alentours du 15 avril.

4. Aménagement du centre socio-culturel et touristique.

Comme il était convenu, Cathy Girard, Lydia Sainte foie, Jacques-Michel VAISSE, et Monsieur le Maire, ont procédé à l'étude de l'aménagement du centre.

Suite à la visite, pour l'aménagement du gîte une première évaluation pour les besoins en électroménager et literie, a été effectuée par Jacques-Michel VAISSE auprès de MUST Ménager à Auch, le montant de la dépense serait d'environ 2 500 €. Lydia Sainte foie, fait part au Conseil de son intention de faire don d'un lot complet de vaisselle, échantillon à l'appui, et ustensiles de cuisine, le Conseil la remercie pour cette générosité. Cela permettra d'équiper rapidement et à moindre frais le Gîte situé à l'étage.

Pour l'aménagement de la salle située au rez-de-chaussée et totalement indépendante du Gîte, qui est destinée à l'accueil du public, le chiffrage est encore en cours.

Lors de précédentes discussions et du budget de l'année 2021, une somme d'environ 10 000 € avait été inscrite pour cet aménagement ; Compte tenu de ce qui précède cette somme pourra être réduite pour inscription au budget 2022.



Mairie de BIRAN

5. Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par le comité des fêtes, lequel souhaite organiser le traditionnel apéritif offert à la population Biranaise le jour du deuxième tour des opérations de vote à l'élection Présidentielle. Le Conseil est sensible à cette animation, qui il espère est annonciatrice, d'une possible reprise des moments de convivialité. Monsieur le Maire précise que pour les élections du mois d'avril et de juin (législatives) le bureau de vote est maintenu dans la salle des fêtes, cela du fait des contraintes imposées en cette période de pandémie, en conséquence l'animation prévue le 24 avril ne pourra se tenir qu'à l'extérieur.

Le comité des fêtes souhaite revenir à ses animations habituelles :

- Course de caisses à savon, qui aura lieu en mai ;
- Vide grenier en juillet ;
- Fête locale et traditionnelle course cycliste le premier week-end du mois d'août.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00.

La date du prochain conseil municipal : le 7 avril 2022, à 20h30.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.